

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2023_0157

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023,
L'an deux mille vingt trois, le dix sept novembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 9 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN , Mme CAMARA-SAKHO, Mme ROTOMBE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme RAJAONAH, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, Mme SAFI, M. BEGUE, M.DRAME, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, M. SEIDL.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme VISKOVIC (arrivée pour le point n° 3, Admission en non valeur) qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER, Mme VICTOR-LE ROCH qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI, M. TRIEU qui a donné pouvoir à M. TIENG, M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. DUJARDIN, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à M. BEGUE, M. TATI qui a donné pouvoir à Mme JEGATHEESWARAN, Mme MONIER qui a donné pouvoir à Mme NATALE, M. FEURTE qui a donné pouvoir à M. CASSE.

Soit 33 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SAFI

6) INSCRIPTION DES ACTIONS 2023 DE LA VILLE DE NOISIEL DANS LE CADRE DU 2ÈME AVENANT AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire n° 6231/SG du premier ministre en date du 20 novembre 2020 fixant le cadre de l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

VU la délibération du conseil municipal n° DEL2021_0084 du 21 mai 2021 portant participation de la commune de Noisiel au contrat de relance et de transition écologique (CRTE),

VU la délibération du conseil municipal n° DEL2022_0148 du 18 novembre 2022 portant modification de la liste des projets dans le cadre de l'avenant au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) concernant la commune de Noisiel,

CONSIDÉRANT le contrat territorial de relance et de transition écologique en date du 27 décembre 2021 de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et son avenant n°1 en date du 29 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne est la structure porteuse du CRTE,

CONSIDÉRANT les objectifs du CRTE en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion sociale,

CONSIDÉRANT la maquette financière 2023 relative aux actions prévisionnelles de la commune, présentée lors du premier comité de pilotage du CRTE en date du 6 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que les actions 2023 de la commune ne sont pas inscrites dans le CRTE,

CONSIDÉRANT que le CRTE est un outil évolutif qui peut être révisé par avenant, afin de prendre en compte les avancées réalisées et les projets entrepris dans ce cadre,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCHNIAK, 5e Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

VALIDE la liste, annexe à la présente délibération, des actions 2023 à inscrire dans le CRTE.

AUTORISE la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne à réviser en ce sens les actions de la commune de Noisiel par avenant n°2 au CRTE.

DÉCLARE que la liste des projets 2024-2026 inscrits dans le CRTE est inchangée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

suite DEL2023_0157

inscription des actions 2023 de la ville de noisiel dans le cadre du 2ème avenant au contrat de relance et de transition écologique (crte) (3)

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 077-217703370-20231117-DEL2023_0157-DE





Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
Fiches actions 2023

Orientations stratégiques	Axes de développement	Libellé actions	Coût HT	Montant de Subvention	Dispositif	Taux de subvention	Fiche CRTE n°	Statut	Remarques
Orientation stratégique n°1 : Lutte contre le changement climatique	Axe 1.1 : Rénovation thermique des bâtiments, transition énergétique et développement des énergies renouvelables	Appareil pour régulation du chauffage	20 000 €				48	en cours de réalisation	Subvention sollicitée dans le cadre du fonds vert (en attente retour)
		Réfection de la piste cyclable boulevard Pierre Mendès France	100 000 €	42 310 €	DETR 2023	42,31 %	44	Phase 1 réalisée en 2023, phase 2 en 2024	
	Axe 1.2 : Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle : transports en commun, covoiturage, mobilités douces (vélo, marche,...), transport à la demande	Réfection du boulevard Pierre Mendès France (chaussée + trottoirs)	202 152 €	85 530 €	DETR 2023	42,31 %	44	Phase 1 réalisée en 2023, phase 2 en 2024	
		Remplacement de la flotte captive de véhicules utilitaires par des véhicules électriques	50 384 €				43	Action réalisée	Subvention sollicitée dans le cadre de la DSIL 2023 (notification de refus)
		Réfection du trottoir au cours du Buisson/Art théâtral	108 330 €				55	en cours de réalisation	
		Phase 1 des travaux prioritaires de mise en accessibilité dans le cadre du PAVE	50 000 €				56	en cours de réalisation	
		Mise en sécurité par murs de soutènements du Talus Cours de l'Arche Guédon et réfection partielle de la voirie	200 702 €	99 468 €	Fonds de concours de la CAPVM	49,56 %	46	en cours de réalisation	
Orientation stratégique n°2 : Aménagement durable, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et du cadre de vie	Axe 2.1 : Reconstruire la ville sur la ville en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle	Création d'un plateau EPS synthétique à l'Allée des Bois	208 470 €	145 929 €	DPV 2023	70,00 %	51	Action réalisée	
		Création d'un terrain synthétique à la Pièce aux Chats	162 500 €				52	en cours de réalisation	
	Axe 2.1 : Reconstruire la ville sur la ville en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle	Réfection de la cour d'école de l'Allée des Bois	157 854 €	126 283 €	DSIL 2023	80,00 %	42	Action réalisée	
		Rénovation de l'éclairage public (Marché à performance énergétique - année 6)	486 177 €				47	Action réalisée	Subvention sollicitée dans le cadre du fonds vert (en attente retour)
		Remplacement de l'éclairage des équipements publics par des leds	36 520 €				45	Action réalisée	Subvention sollicitée dans le cadre de la DETR 2023 (notification de refus)
	Axe 2.5 : Restaurer les continuités écologiques et préserver la biodiversité	Plantation d'arbres, de rosiers et autres végétaux	15 100 €				49	Action réalisée	
Orientation stratégique n°3 : Développement économique, emploi, économie circulaire, alimentation durable et tourisme	Axe 3.4 : Soutenir l'installation, la croissance des entreprises et la production agricole	Alimentation durable	1 200 €				50	Action réalisée	
Orientation stratégique n°6 : Modernisation des services publics	Axe de développement : Sécuriser les procédures	Mises aux normes et accessibilité de plusieurs bâtiments publics (SPS, école de la Ferme du Buisson, maison de l'enfance et de la famille...)	100 000 €				53	Action réalisée	
		Sécurisation préventive des bâtiments publics	18 000 €				54	Action réalisée	
Total			1 917 389 €	499 520 €		26,05 %			